

# Programme TAP Donate Miles 2020

## Règlement

### 1. But et champ d'application territorial du Programme

**1.1** La société TRANSPORTES AÉREOS PORTUGUESES, S.A (ci-après dénommée « TAP Air Portugal »), dans le cadre de son orientation stratégique administrative basée sur des pratiques durables et agissant selon un mode socialement responsable et transparent, lance le Programme TAP Donate Miles pour l'année civile 2020 (ci-après désigné le « Programme »), qui prévoit l'entrée de 3 (trois) nouveaux partenaires, dont le partenariat avec TAP Air Portugal est prévu pour une durée de 3 (trois) années civiles, sans préjudice des dispositions prévues au Point 9 du présent règlement.

**1.2** Le Programme est une initiative de responsabilité sociale de la TAP, développée dans le contexte du Programme TAP Miles&Go de TAP Air Portugal, qui vise à soutenir des organismes à but non lucratif intervenant auprès de communautés habitant dans des régions et des pays où TAP Air Portugal opère.

**1.3** Le soutien mentionné au point précédent est attribué sous forme de don de miles, servant à l'acquisition de billets d'avion par des Clients TAP Miles&Go, et destinés à être utilisés par les 3 (trois) organismes sélectionnés par TAP Air Portugal dans le contexte de ce Programme.

**1.4** Le présent règlement (ci-après désigné le « règlement ») établit les termes et conditions du Programme. La participation au Programme en tant qu'entités partenaires sous-entend la connaissance et l'acceptation, intégrale et sans réserve, des conditions de ce règlement, ainsi que de ses éventuels avenants et/ou modifications.

### 2. Conditions d'éligibilité

**2.1** Pour poser leur candidature au Programme, les entités doivent impérativement remplir les conditions suivantes :

a) Être un organisme dont le siège se situe au Portugal, au Brésil ou dans les pays d'Afrique où TAP Air Portugal opère, légalement constitué, dûment enregistré et reconnu comme IPSS (Institution particulière de solidarité sociale), ONG (Organisation non gouvernementale) ou similaires, conformément aux lois locales respectives ;

b) Développer ou projeter de développer des initiatives de responsabilité sociale, à but non lucratif, au Portugal ou dans d'autres pays desservis par le réseau TAP Air Portugal.

**2.2** TAP Air Portugal pourra, à tout moment et de sa propre initiative, exiger la présentation de

documents qui attestent des conditions stipulées ci-dessus.

### **3. Processus de candidature**

**3.1** Les candidatures des entités partenaires du Programme doivent être exclusivement présentées sous format électronique, à travers la remise du formulaire de candidature dûment et intégralement rempli, disponible sur <https://www.flytap.com/miles-and-go/spend-miles/donate-miles>. Toute candidature présentée sous une autre forme ou via un autre moyen ne sera pas prise en compte.

**3.2** Tout formulaire de candidature qui ne sera pas dûment et intégralement rempli ou toute information sollicitée par TAP Air Portugal qui ne sera pas envoyée conduira à l'élimination automatique de la candidature concernée.

**3.3** Tous les doutes et questions concernant le Programme pourront être éclaircis à travers les numéros de téléphone 218 419 507 et 218 416 026, entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020, tous les vendredis, entre 10h00 et 12h00.

**3.4** Chaque entité ne pourra présenter qu'1 (une) seule candidature au Programme.

### **4. Calendrier**

**4.1** Les candidatures devront être soumises entre le 1er et le 31 janvier 2020. Toute candidature présentée après le 31 janvier 2020 ne pourra être prise en compte et sera automatiquement exclue.

### **5. Critères d'exclusion des candidatures**

**5.1** Sera également automatiquement exclue toute candidature :

- présentée par une entité ne satisfaisant pas aux conditions stipulées au point 2.1 supra;
- présentée par une entité qui, au moment de sa soumission, est déjà partenaire du Programme TAP Donate Miles.

**5.2** Toute décision de TAP Air Portugal concernant l'exclusion d'une entité et/ou d'une candidature est irrévocable.

### **6. Critères d'évaluation des candidatures**

**6.1** L'analyse des candidatures et la sélection des entités partenaires se dérouleront pendant le mois de février 2020.

**6.2** L'évaluation des candidatures se fera sur base des critères suivants :

- Crédibilité de la demande – évaluation de la cohérence entre la demande et le soutien de TAP Air Portugal (30 % de l'évaluation) ;
- Expérience et solidité de l'entité – évaluation de l'expérience de l'entité dans les secteurs d'intervention et auprès du public concerné (30 % de l'évaluation) ;
- Impact potentiel sur la communauté – évaluation de la demande de soutien afin de comprendre quels éventuels changements sociaux significatifs elle pourra entraîner et quelle incidence concrète elle pourra avoir sur l'entité, les bénéficiaires ou la communauté concernée (40 % de l'évaluation).

## **7. Critères de sélection finale et annonce des résultats**

**7.1** Les candidatures seront sélectionnées sur la base de l'évaluation et de l'examen comparatif des critères décrits au point précédent. TAP Air Portugal pourra solliciter aux entités finalistes un pitch de défense de la candidature avant la sélection finale des 3 (trois) nouveaux partenaires.

**7.2** L'annonce des 3 (trois) entités sélectionnées sera faite pendant le mois de mars 2020.

## **8. Compte TAP Donate Miles et conditions d'utilisation des Miles TAP Miles&Go**

**8.1** TAP Air Portugal ouvrira un Compte TAP Donate Miles pour chacune des entités sélectionnées, qui sera crédité avec 500 000 (cinq cent mille) miles l'année de son entrée dans le Programme. Sur ce Compte seront également crédités les miles donnés par les Clients TAP Miles&Go tout au long de la permanence des entités sélectionnées dans le Programme, sans préjudice des dispositions prévues au point suivant.

**8.2** Les Comptes TAP Donate Miles seront administrés par TAP Air Portugal et ne pourront, en aucune circonstance, disposer d'un crédit supérieur à 1 500 000 (un million cinq cent mille miles) pendant la première année civile, et supérieur à 1 000 000 (un million de miles) pendant chacune des 2 (deux) années civiles suivantes (ci-après désigné le « plafond annuel de miles »).

**8.3** Toutes les réservations de voyage effectuées par les entités sélectionnées dans le cadre du Programme et utilisant le plafond annuel de miles devront impérativement être effectuées jusqu'au 31 décembre de chaque année civile. Les réservations en liste d'attente ne seront pas autorisées.

**8.4** Pour des raisons de sécurité, chaque entité sélectionnée devra indiquer deux interlocuteurs dûment autorisés, qui formaliseront auprès de TAP Air Portugal les demandes de réservation. Tout changement d'interlocuteur devra être communiqué, par écrit, à TAP Air Portugal dans un délai préalable de 5 (cinq) jours ouvrables.

**8.5** Les miles non utilisés pendant l'année civile en cours ne seront pas transférés sur l'année civile suivante.

**8.6** Les miles attribués aux entités sélectionnées dans le cadre du Programme pourront uniquement être utilisés pour acheter des voyages en classe économique, sur des vols opérés par la TAP et TAP Express, dans le contexte des interventions des entités sélectionnées. L'achat de ces billets est réalisé sous réserve de disponibilité des sièges au moment de la réservation et des tarifs appliqués au public.

**8.7** Les règles du Programme TAP Miles&Go s'appliquent également au Programme TAP Donate Miles. Elles sont disponibles sur : <https://www.flytap.com/miles-and-go/spend-miles/fees>. Les voyages acquis par les 3 (trois) entités sélectionnées dans le cadre de ce Programme sont soumis aux Conditions générales de transport de la TAP, en vigueur à la date de la réservation des voyages et actuellement disponibles sur <https://www.flytap.com/transport-conditions?accordionid=1>.

**8.8** Les taxes d'aéroport, les taxes d'émission de(s) billet(s), les taxes de modification de réservations déjà effectuées et/ou la valeur des taxes de carburant des billets, ainsi que toute autre taxe applicable au service de transport aérien de passagers en vigueur pendant la durée du Programme, seront entièrement supportées par les entités sélectionnées et ne pourront être payées sous forme de miles TAP Miles&Go.

**8.9** Les miles TAP Miles&Go attribués aux entités sélectionnées sont intransmissibles et non échangeables contre de l'argent.

**8.10** À la fin de chaque année civile, les entités sélectionnées devront envoyer à TAP Air Portugal un rapport contenant le résumé des actions réalisées à travers l'utilisation des miles TAP Miles&Go.

## **9. Violation des normes du Programme**

**9.1** Tout participant au Programme agissant de mauvaise foi, participant au Programme en utilisant/produisant des informations ou des documents mensongers, ou portant atteinte, de quelque forme que ce soit, au Programme en sera automatiquement exclu et l'attribution des miles TAP Miles&Go sera de ce fait annulée.

**9.2** Les participations jugées frauduleuses seront transmises aux autorités compétentes et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

## **10. Dispositions finales**

**10.1** TAP Air Portugal se réserve le droit de délibérer et de décider de toute question pouvant surgir dans le cadre de ce Programme, notamment les questions concernant la précision ou l'éclaircissement des règles applicables à celui-ci.

**10.2** TAP Air Portugal se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler, à tout moment, le Programme, sans que cette modification, suspension ou annulation ne donne droit aux participants et/ou entités sélectionnées à une compensation ou indemnisation.

**10.3** TAP Air Portugal se réserve également le droit de modifier le présent règlement sans préavis, étant entendu que les nouvelles règles entrent en vigueur immédiatement après leur diffusion.